

Séminaire outre mer

Séquence assainissement

**Bureau de la lutte contre les
pollutions domestiques et
industrielles (EARM4)**

Le 8 avril 2019



Photo : T. Degen/Terra



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Point sur les procédures (pré)contentieuses avec la Commission européenne



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Mise en demeure de la Commission européenne

manquements aux obligations de la DERU



364 agglomérations d'assainissement

Manquements à la DERU évalués à partir des **données de fonctionnement 2014** des systèmes d'assainissement (remontées à la commission européenne en 2016) : performances épuratoires insuffisantes et/ou rejets directs d'eaux usées par temps sec trop importants

15 d'entre elles sont situées dans les outre mer

Manquements ne concernent ni le fonctionnement des systèmes de collecte par temps de pluie ni les agglomérations de moins de 2000 EH

La France a adressé une réponse à la Commission européenne en janvier 2018 et a mis à jour ces informations dans une nouvelle note en novembre 2018

Dans sa dernière note, les autorités françaises ont **proposé** à la Commission de considérer que 252 sont désormais conformes.

A minima, 112 sont donc aujourd'hui non conformes (dont 8 dans les DOM).

Martinique : Saint-Esprit, Robert, Lorrain – **Guadeloupe** : Saint-Martin-Quartier-Orléans, Trois-Rivières 1 - **Réunion** : Bras-Panon, Cilaos-Cilaos, Saint-Pierre 2



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Mise en demeure de la Commission européenne

manquements aux obligations de la DERU

- Retour de la Commission européenne suite au rapportage fait en 2018 au titre de 2016 (réalisé selon les mêmes modalités qu'en 2016 au titre de 2014) :
 - Environ 300 agglomérations d'assainissement déclarées non conformes
 - Dont 171 « nouvelles » agglomérations non conformes

La multitude des contentieux passés et ce nouveau pré contentieux sont le symptôme de difficultés pour se mettre en conformité avec la réglementation et à maintenir ces conformités dans le temps.



Quelques enjeux actuels dans le domaine de l'assainissement

- Maintenir dans le temps les bonnes performances des systèmes d'assainissement grâce à une bonne exploitation de ces installations et en anticipant sur les plans technique (surveillance permanente de leur fonctionnement) et financier (amortissement comptable des investissements) leur renouvellement
- Mettre aux normes les dernières STEU qui ne respectent pas encore la DERU, y compris sur la gestion des boues
- Améliorer la collecte des eaux usées, notamment en améliorant le raccordement des habitations au réseau public et en réduisant les rejets directs d'eaux usées par temps de pluie
- Mettre aux normes les systèmes d'assainissement pour l'atteinte des objectifs environnementaux des SDAGE



Quelques enseignements issus des expertises DEB/IRSTEA en Guadeloupe et Martinique en 2017

- Fiabiliser l'autosurveillance des installations pour bien définir les besoins actuels et futurs en termes de collecte et de traitement ;
- Créer de nouveaux débouchés pour les boues (nouvelles filière de compostage par exemple) car forte incidence sur l'ensemble du fonctionnement de l'assainissement ;
- Mettre en place des lieux et un réseau d'échanges techniques et entre l'ensemble des exploitants intervenant sur l'île ;
- Mobiliser l'ensemble des outils réglementaires à disposition de l'Etat pour faire appliquer la réglementation en matière d'assainissement (urbanisme, consignation de fonds,...).





Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE